

Note de réflexion sur l'Océan
Colloque AFNU 29/11/2024

Intervention d'Assas MUN : Table ronde 3 - “Le multilatéralisme au service de l’Océan”

“Cette dernière table ronde se concentrera sur les négociations internationales en cours autour de l’Océan, telles que la ratification du Traité pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine (BBNJ), la mise en oeuvre du cadre mondial de la biodiversité et de l’objectif de protéger 30% de l’Océan d’ici 2030, l’encadrement de l’exploitation des grands fonds marins, la régulation de la pêche, et la réduction de la pollution plastique. Elle illustrera comment l’UNOC pose un cadre à la coordination des efforts internationaux tout en impliquant décideurs publics, entreprises et société civile.”

Panel :

Ashok Adicéam,

Chef de la mobilisation internationale UNOC 3, Adjoint à l’Envoyé spécial du Président de la République (France)

Véronique Andrieux,

Directrice générale, World Wildlife Fund (WWF)-France

Cyrille Barnieras,

Directeur des relations européennes et internationales, Office Français de la Biodiversité (OFB)

Francesco Gaeta,

Directeur de l'action européenne et internationale, Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques (MTECPR)

François Houllier,

Président Directeur Général, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation en Mer (Ifremer)

Romain Troublé,

Directeur général de la Fondation Tara Océan, Président de la Plateforme Océan & Climat

Shereen Zorba,

Directrice du Science Policy Business Forum, Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE)

Présentation par les étudiant.e.s des associations pour les Nations Unies de leurs travaux et échanges avec le public

Mesdames, Messieurs,

Au nom d'Assas Model United Nations, nous sommes très heureux d'être devant vous aujourd'hui et très reconnaissants de l'attention qui nous est témoignée. Nous remercions l'AFNU pour cette opportunité et plus largement pour l'organisation de ce colloque, au combien important à l'aube de l'UNOC en juin 2025. À Assas MUN, association étudiante de l'Université Paris Panthéon-Assas avec laquelle l'AFNU entretient d'ailleurs des liens étroits, nous préparons nos adhérents aux grandes conférences Model United Nations à l'international, en Europe, et à Paris. Mais nous nous sommes très rapidement aperçus qu'il est incohérent de simuler l'ONU sans approcher des thématiques précises et les étudier. C'est pourquoi nous avons initié, il y a longtemps déjà, un cycle de conférences dans lequel celle que nous organisions le 13 novembre dernier, en partenariat avec l'AFNU et l'Association de l'Institut des Hautes Etudes Internationales, s'inscrivait.

I. Présentation de la conférence de Charlotte Tagus

Dans le cadre de cette conférence, nos membres ont eu l'opportunité d'échanger avec Madame Charlotte Tagus, doctorante à l'Institut des Hautes Études Internationales et spécialiste en hydropolitique et hydrodiplomatie. Si nos bases étaient rudimentaires sur ce sujet, cette conférence nous a permis de découvrir la complexité et l'interdisciplinarité inhérentes à la notion d'hydropolitique et nous sommes convaincus que les programmes universitaires devraient lui donner davantage de visibilité.

Si la sensibilisation et l'action pour la protection de l'environnement sont aujourd'hui au cœur des préoccupations, Charlotte Tagus nous a rappelé que l'eau, bien qu'elle fasse partie, "n'est pas l'environnement". Elle souligne qu'il faut, à ce titre, l'étudier comme un sujet à part entière dans les relations internationales et la considérer pour ce qu'elle est, indépendamment d'autres facteurs. Madame Tagus a également insisté sur l'importance d'aborder les enjeux de l'hydrosphère en temps de paix afin de prévenir ou d'anticiper au mieux d'éventuelles guerres de l'eau, mais aussi pour mettre en lumière la manière dont elle peut compromettre la sécurité internationale. En effet, l'interdépendance globale entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et le climat constitue une première source d'instabilité. Néanmoins, l'hydrosphère s'appréhende également aux niveaux politique et local, tous deux également sources de tension. Elle reflète les dynamiques internationales, par exemple à travers la géopolitique des BRICS.

De plus, la perception de la ressource influence largement sa gestion : si l'eau est identifiée comme un enjeu sécuritaire justifiant une vision absolutiste, elle est aussi perçue comme un vecteur de collaboration. Quand les études ont mis en avant que sa gestion tend à être davantage collaborative, il est important de souligner que les enjeux liés à l'eau se superposent, en temps de paix, aux conflits armés. Bien que l'hydro-conflictualité soit avérée, ce n'est pas que

l'eau soit, à elle seule, la cause d'une guerre de l'eau, mais elle en constitue un facteur aggravant : elle peut également être une cible, une victime, et parfois même une arme.

À ce titre, Mme Tagus a souligné les lacunes du droit international humanitaire concernant la protection des cours d'eau, notamment en période de conflit armé non international dont découlent pourtant de nombreuses atteintes à l'environnement. Alors que seules les Nations Unies assurent cette protection, Madame Tagus met en évidence l'urgence pour le DIH d'adopter des mesures plus contemporaines prenant en compte les dynamiques contemporaines relatives au stress hydrique, liée aux questions environnementales et géopolitiques.

II. Présentation des sources du droit de la Haute Mer

La mise en évidence des enjeux liés à l'Océan est capitale et force est de constater que la Haute Mer multiplie des enjeux à haute difficulté : réchauffement et acidification des Océans, blanchiment des coraux, hausse du niveau des mers, baisse de la biodiversité marine, pêche intensive, maritimisation du narcotrafic... Compte tenu des difficultés des négociations à la COP 29 à Bakou, en décalage avec la nécessité d'une action ferme, unie et rapide, nous sommes en droit de nous demander si c'est bien le droit international qui sera en mesure de sauver les Océans. Loin de nous tout propos dramatique ou pessimiste, mais l'interrogation subsiste.

Afin de tenter de répondre à une question aussi vaste, notre méthode d'étudiants juristes nous invite à revenir aux sources du droit. À notre sens, la protection effective des Océans ne peut s'accomplir qu'à l'aide de textes juridiques contraignants pour les Etats. Nous pensons à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), signée par 168 Etats à Montego Bay en 1982, véritable "*Constitution de la mer*" qui, comme vous le savez, recoupe de nombreux aspects de l'espace marin et de ses utilisations, et bien qu'elle ne fasse aucune mention explicite du changement climatique, prend en compte de manière incidente certains aspects touchant au climat dans ses rapports avec l'océan, surtout dans sa partie XII (« *Protection et préservation du milieu marin* »). Nous pourrions donner l'exemple de l'article 192 : « *Les États ont l'obligation de protéger et de préserver le milieu marin* ».

En ajoutant la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, signée en 1992, qui fait allusion aux écosystèmes marins, ainsi qu'à l'océan comme puits et réservoirs de gaz à effet de serre, le corpus s'étoffe. La CNUDM et la CCNUCC, toutes deux entrées en vigueur en 1994, forment l'ossature juridique du droit de la mer et du climat. Cependant, ce prisme reste encore trop restrictif pour l'Océan, il n'est vraisemblablement pas observé dans sa qualité de puit et réservoir de gaz à effet de serre ; l'Océan absorbe effectivement plus de 25 % du CO₂ émis chaque année par l'Homme, et cette prise en compte timide apparaît en décalage avec l'importance des océans, qui représentent 71 % de la surface du globe.

Nous l'avons dit, loin de nous tout pessimisme et nous devons noter les évolutions. À ce titre, il est impossible de ne pas évoquer le Traité pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine (BBNJ), signé par 105 Etats en septembre 2023, pour lequel la France s'engage fortement afin d'obtenir les 60 ratifications nécessaires afin de permettre l'entrée en vigueur du traité à l'UNOC et donc le rendre contraignant. Il ne semble pas utile d'entrer dans les détails de ce traité, dont votre connaissance et compréhension dépasse largement la nôtre.

Mais nous pouvons peut-être évoquer le rôle des juridictions internationales dans la reconnaissance des obligations des Etats à l'égard des Océans. Si leurs jurisprudences se concentrent majoritairement sur des litiges de délimitations maritimes, des évolutions sont notables.

Le 29 mars 2023, sur demande du Premier ministre du Vanuatu, Etat menacé de disparition par la montée des océans, l'Assemblée générale de l'ONU prononce la saisine de la Cour Internationale de Justice afin qu'elle rende un avis consultatif sur les obligations des Etats à l'égard des changements climatiques, notamment à l'égard des petits États insulaires en développement et des peuples et individus des générations présentes et futures atteints par les effets néfastes des changements climatiques, 98 États et 12 organisations internationales s'exprimeront sur cette question du 2 au 13 décembre devant la Cour.

Nous pouvons également citer une décision du Tribunal International du droit de la mer qui, à nouveau saisi par des États insulaires du Pacifique menacés de disparition, a rendu un avis consultatif le 21 mai 2024, confirmant que les États parties à la Convention de Montego Bay ont l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir, réduire et maîtriser la pollution marine résultant des émissions anthropiques de gaz à effet de serre qui constituent bien une pollution du milieu marin.

Ces deux décisions, bien que ne concernant pas la biodiversité marine, pourraient laisser espérer une hausse du rôle de la justice internationale dans la protection des océans.

III. Les acteurs (avec un point important sur la société civile et la jeunesse), rôle du multilatéralisme et transition vers l'UNOC

Cependant, cet exposé des sources ne peut se comprendre qu'au travers d'une analyse du rôle des acteurs impliqués. Et, quand il s'agit d'un problème global, d'un espace couvrant 71% de notre planète, principalement en dehors de tout territoire national, le multilatéralisme semble être la seule solution viable. C'est ce que nous croyons en tout cas à Assas MUN et nous sommes certains que votre présence aujourd'hui pousse à confirmer le partage de cette conviction. Nations Unies, Organisation maritime internationale, COP 16 sur la biodiversité, COP 29 sur le

climat, Décennie de l’Océan 2021-2023... Les organisations et les initiatives internationales ne manquent pas. Il s’agit de les concrétiser.

Dans un monde où les dynamiques économiques et les intérêts particuliers des Etats occupent une place centrale, les grandes puissances étatiques n’agissent pas toujours spontanément pour relever les défis communs. Afin de renforcer l’efficacité des collaborations internationales évoquées, nous pensons qu’il est essentiel que la société civile joue un rôle actif et constructif.

En exerçant une pression significative et soutenue, les populations peuvent encourager les États à prendre des mesures concrètes, nous l’avons souvent observé. Les gouvernements, sensibles aux aspirations citoyennes lorsqu’elles sont exprimées de manière claire et collective, ne peuvent ignorer des revendications massives et répétées. La protection des Océans, par exemple, ne peut rester un objectif lointain uniquement évoqué dans des forums internationaux comme celui de l’ONU à New York. Il doit s’agir d’un engagement concret et multiscalaire, impliquant non seulement les États mais aussi les associations de protection de l’Océan, les instituts de recherche scientifique et les simples individus.

Cette diversité d’acteurs est forcément essentielle pour faire émerger des solutions adaptées. C’est d’ailleurs ce que reflète la richesse des échanges au sein de cette table ronde, qui concentre des experts aux profils variés et démontre la force de la coopération entre spécialistes et citoyens. Cette mobilisation collective doit être encouragée et valorisée, en explorant de nouveaux moyens pour mobiliser davantage de personnes.

Pour y parvenir, des plateformes numériques participatives pourraient être mises en place, offrant aux citoyens un espace pour s’exprimer et coordonner des actions communes. Les ONG, associations et institutions éducatives pourraient collaborer davantage pour sensibiliser aux grands enjeux, en particulier auprès des jeunes générations. Renforcer l’éducation citoyenne dans les écoles et les communautés permettrait aussi de mieux faire comprendre l’impact des actions individuelles et collectives. Parallèlement, des campagnes médiatiques ambitieuses pourraient amplifier les messages portés par la société civile et les transmettre aux décideurs politiques. Enfin, des espaces de dialogue inclusifs, réunissant citoyens, scientifiques et responsables politiques, permettraient de co-construire des solutions pragmatiques et efficaces. Toutes ces pistes sont à explorer, nous en sommes conscients !

Effectivement, dans ce rôle de la société civile, il ne faut pas occulter la jeunesse. Il est peu risqué d’affirmer que les jeunes générations sont sensibles aux enjeux climatiques. Notre éducation et nos engagements déterminent les solutions que la prochaine gouvernance mondiale apportera à ces problématiques bicentenaires. Dans cette poursuite de l’engagement de la jeunesse, nous pourrions relever l’importance croissante et impressionnante des *Model United Nations* dans les universités, nous sommes bien placés pour l’observer, qui désormais s’étendent à de nombreux lycées, avec d’autres types associations onusiennes, qui traduisent cette forme

d'intérêt, et peut-être même d'engouement pour le multilatéralisme. Ces associations jouent un rôle de diffusion des problématiques globales et des solutions onusiennes, permettent une sensibilisation sur des sujets extérieurs aux programmes scolaires ou universitaires : quand on pense géopolitique ou Nations Unies, l'Océan n'est le premier sujet qui vient en tête. Ces associations forment ainsi un lien fort entre les Nations Unies et les étudiants, et peuvent donc créer un public qui sera plus motivé et enclin à agir. Les Etats doivent accompagner cette évolution à de plus hauts niveaux et, sans aucun doute, ne manqueront pas de le faire.

C'est enfin aussi à l'aide de conférences comme l'UNOC, qui offrent ce cadre propice à l'entente et à la coopération mondiale, que les Etats, sous le regard constant de leurs citoyens, devront relever les défis précités. Le problème de l'hydropolitique n'étant que la pointe émergée de l'iceberg de la protection des Océans, cela n'en reste pas moins un formidable outil de rassemblement qui, nous en sommes convaincus, permettra un jour de réunir l'Humanité autour de valeurs communes de protection et de préservation. Il nous faudra apprendre à mettre de l'eau dans notre vin (nous savons que le pot d'amitié approche à grands pas), à s'écouter, à s'engager sans compromis, mais nous sommes persuadés que le simple fait que ce colloque ait lieu est un puissant indicateur de cette volonté de changer les choses pour le mieux, tout comme l'espoir qu'incarne à nos yeux l'UNOC, qui porte la promesse d'être centrée autour de l'action et de la mobilisation internationale.

À nouveau, nous souhaitons remercier et exprimer notre profonde gratitude à l'AFNU pour l'attention qu'elle témoigne aux associations des simulations de l'ONU et l'invitation à ce colloque. Nos remerciements en particulier M. le Président Jean-Maurice Ripert, M. le Délégué Général Jérémy Mercier et Mme Emilie de Vreyer. Merci à toutes et tous pour votre attention.